



european network against racism

ENAR Shadow Report 2010-2011

RAPPORT ALTERNATIF D'ENAR 2010/2011

Le racisme et la discrimination aux Pays-Bas

**Dr Laurent Chambon
(Fondation Minorités)**

Publié par le Réseau Européen contre le racisme (ENAR) à Bruxelles, Mars 2012, avec le soutien de la Commission Européenne, la Fondation ENAR, et Joseph Charitable Trust.

Le racisme est une réalité au cœur même de la vie de nombreuses minorités ethniques ou religieuses dans l'UE. Cependant, l'étendue et les manifestations de cette réalité sont souvent inconnues et non répertoriées, spécifiquement par les sources de données officielles, avec la conséquence qu'il peut être difficile d'analyser la situation et de lui trouver des solutions.

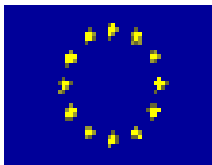
Les Rapports alternatifs d'ENAR sont produits en vue de combler les brèches existant dans les données officielles et académiques et d'offrir une alternative à ces données ainsi qu'une perspective d'ONG sur les réalités du racisme dans l'UE et ses Etats membres. Les rapports d'ONG sont, par leur nature même, basés sur de nombreuses sources de données, officielles, officieuses, académiques ou expérientielles. Cela permet d'avoir accès à des informations qui, même si elles ne sont parfois pas confirmées avec la rigueur propre aux standards académiques, fournissent la perspective vitale de ceux qui travaillent directement avec ceux qui sont affectés par le racisme ou qui le sont eux-mêmes. C'est cela même qui confère aux rapports d'ONG leur valeur ajoutée, complétant adéquatement les rapports académiques et officiels.

Les Rapports alternatifs d'ENAR sont soutenus dans le cadre du programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale PROGRESS (2007-2013). Ce programme est géré par la Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances de la Commission européenne. Il a été établi pour appuyer financièrement la poursuite des objectifs de l'Union européenne dans les domaines de l'emploi et des affaires sociales, tels qu'ils sont énoncés dans l'agenda social, et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne dans ces domaines. Le programme, qui s'étale sur sept ans, s'adresse à toutes les parties prenantes susceptibles de contribuer à façonner l'évolution d'une législation et de politiques sociales et de l'emploi appropriées et efficaces dans l'ensemble de l'UE-27, des pays de l'AELE-EEE ainsi que des pays candidats et pré-candidats à l'adhésion à l'UE.

PROGRESS a pour mission de renforcer la contribution de l'UE et d'aider ainsi les États membres à respecter leurs engagements et mener à bien leur action. Dès lors, il contribuera à fournir:

1. une analyse et des conseils dans les domaines d'activité qui lui sont propres;
2. à assurer le suivi et à faire rapport sur l'application de la législation et des politiques communautaires dans ces mêmes domaines;
3. à promouvoir le transfert de politiques, l'échange de connaissances et le soutien entre les États membres concernant les objectifs et priorités de l'Union;
4. à relayer les avis des parties prenantes et de la société au sens large.

Pour plus d'informations: <http://ec.europa.eu/progress>



I. Résumé

La période 2010-2011 peut se définir aux Pays-Bas par plusieurs points: une reprise économique qui contraste avec la crise subie par les autres pays européens, des budgets en berne avec de grandes conséquences pour les minorités et les groupes fragilisés, et une ambiance politique étrange émaillée de crises d'islamophobie sur fond d'angoisses sociales généralisées.

Les questions de discriminations à l'embauche, au logement ou à l'accès aux biens et aux services est toute aussi d'actualité que les années précédentes. La différence tient au fait que le système politique est totalement bloqué, avec une coalition entre des chrétiens-démocrates en pleine crise identitaire et des libéraux de plus en plus nationalistes, soutenus par l'extrême droite islamophobe du PVV de Geert Wilders et les chrétiens fondamentalistes d'extrême-droite du SGP au Sénat. Une coalition mélangeant des droites aussi différente a, pour l'instant, surtout eu deux conséquences: aucun changement législatif sur la question des discriminations, et l'utilisation systématique du bouc émissaire «musulman».

Faits notables cette année:

- les discriminations à l'emploi ont été mises en évidence mais sans réelle condamnation
- les intimidations et violence menant à un déménagement sont beaucoup plus importantes qu'on ne le pensait et ont essentiellement touché les personnes d'origine étrangère, suivies par les couples de même sexe
- il y a eu une prise de conscience de la ségrégation ethnique et sociale dans l'enseignement sans qu'aucune mesure (nationale ou locale) n'ait encore été prise; malgré cela, les minorités ethniques commencent à investir l'enseignement supérieur
- les problèmes de santé touchant particulièrement les populations défavorisées (où les minorités ethniques sont sur-représentées) ne font toujours pas l'objet d'une réelle politique nationale ;
- la question de l'intégration a pris un tour différent, la néerlandisation évidente d'adolescents venus du tiers-monde remettant en question le durcissement des lois migratoires.

II. Table des matières

I. Résumé	3
II. Table des matières	4
III. Introduction	5
IV. Communautés vulnérables au racisme et à la discrimination	6
V. Racisme et discriminations à l'emploi	9
VI. Racisme et discrimination au logement	12
VII. Racisme et discrimination à l'éducation	14
VIII. Racisme et discrimination dans le domaine de la santé	18
IX. Racisme et discriminations judiciaires	20
X. Racisme et discriminations à l'accès aux biens et aux services	24
XI. Racisme et discriminations dans les médias	26
XIII. Migration et Intégration	34
XIV. Recommandations nationales	37
XV. Conclusion	39
Références	40
Annex 1: Lists des abréviations et terminologies	45

III. Introduction

Cette année est intéressante car si peu de changements ont eu lieu par rapport à l'année précédente aux Pays-Bas, on ne peut pas dire que la question du racisme et des discriminations a complètement disparu de l'agenda national. Au contraire même, elle est centrale, et est même l'objet de négociations continues et compliquées entre les différents partis politiques au pouvoir.

La coalition droite nationaliste et droite chrétienne (démocrate et intégriste) soutenue par l'extrême droite islamophobe semble durer beaucoup plus longtemps que prévu. La situation politique néerlandaise est à rapprocher de celle du Danemark, avec une extrême-droite minoritaire en siège mais omniprésente dans les têtes et les textes de loi.

Cela pourrait être une anecdote, ou une illustration de cet état de fait : la cérémonie de commémoration de l'abolition de l'esclavage (le 1er juillet dernier pendant cette année internationale des personnes d'origine africaine) a été ignorée par le gouvernement de Mark Rutte qui n'a trouvé personne pour le représenter. Il est difficile de mieux illustrer le hiatus entre une sensibilité exacerbée aux discriminations de toutes sortes au sein de la population néerlandaise et l'attitude des dirigeants néerlandais.

Alors que Frits Bolkestein, ancien dirigeant du parti libéral (le VVD de Mark Rutte), ancien commissaire européen et grand pourfendeur de «l'invasion musulmane»¹, a reconnu cette année que l'intégration des migrants se passait beaucoup mieux qu'il ne l'avait pensé², la politique officielle reste très dure envers les minorités ethniques, en particulier les musulmans, même si, nous allons le voir, le consensus qui semblait régner n'existe plus.

¹ Voir Frits Bolkestein 'Moslim in de polder' (1997)

² De Pers 'Het gaat beter met de integratie in Nederland' <http://www.depers.nl/binnenland/594513/Het-gaat-beter-met-de-integratie-in-Nederland.html>

IV. Communautés vulnérables au racisme et à la discrimination

Bien que la population des Pays-Bas croisse essentiellement grâce aux naissances d'enfants issus de familles néerlandaises « de souche »³, la question de l'identité ethnique et religieuse est extrêmement sensible ces dernières années. Sur les 16.684.542 personnes vivant dans le royaume en juin 2011, 13.228.780 sont autochtones –selon la définition officielle, il s'agit de personnes nées au Pays-Bas de parents et de grands-parents nés aux Pays-Bas. Selon le Bureau Central de Statistiques, les 12,6 pour cent d'autochtones sont composés de 1.899.245 allochtones non-occidentaux et de 1.527.774 allochtones occidentaux, c'est à dire originaire d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Indonésie, du Commonwealth et du Japon⁴.

Parmi les allochtones non-occidentaux, les groupes les plus importants sont les personnes (de nationalité néerlandaise ou non) d'origine turque (388.967), marocaine (355.883), surinamienne (344.734) et antillaise (141.345). La plupart habitent les grandes villes, en particulier dans la Randstad.

Les autres groupes notables d'allochtones non-occidentaux sont les Chinois, les Somaliens, les Afghans, les Iraniens et Irakiens, les Capverdiens et les Ghanéens. Les Roms et Sinti sont peu nombreux, et représentent environ 10% des 30.000 « gens du voyage ».

Parmi les groupes particulièrement vulnérables au racisme et à la discrimination, on trouve les allochtones non-occidentaux, mais aussi les citoyens communautaires issus de l'Europe de l'Est, en particulier les Polonais, les Roumains et les Bulgares.

Il faut par ailleurs faire une distinction essentielle entre les allochtones non-occidentaux résultant d'une migration économique depuis les années 1960 – en particulier les Turcs et les Marocains – et ceux qui sont originaires de l'ancien empire colonial. Les premiers restent relativement endogames: 83% des Marocains et 84% des Marocaines ont épousé un(e) compatriote cette année, et 80% des Turcs et 87% des Turques. À l'inverse, l'exogamie est très forte dans les autres groupes: 78% des Antillais et 65% des Antillaises ont épousé des non-Antillais, 92% des Surinamiens et 76% des Surinamiennes, et 82% des occidentaux (non-néerlandais) et 87% des occidentales (non-néerlandaises) ont épousé quelqu'un d'une autre nationalité que la leur. Dans ces trois groupes, presque les trois quarts ont épousé une personne autochtone.

Si les Surinamiens et les Antillais sont victimes de racisme dû à leur accent éventuel ou leur couleur de peau, leur intégration sociologique au sein de la

³ Centraal Bureau voor de Statistiek 'Emigratie stijgt harder dan emigratie' (août 2011) <http://www.cbs.nl/nl-NL/menu/themas/dossiers/allochtonen/publicaties/artikelen/archief/2011/2011-050-pb.htm> (août 2011)

⁴ Centraal Bureau voor de Statistiek <http://statline.cbs.nl/StatWeb/> (août 2011)

population autochtone néerlandaise est un fait indéniable. Il en est de même pour les allochtones occidentaux, même avec une couleur de peau différente comme c'est parfois le cas pour certains Français, Américains ou Britanniques de descendance diverse. À l'inverse, les autres allochtones essentiellement issus de pays de culture arabo-musulman restent sociologiquement marginalisés, les rendant bien plus vulnérables encore au racisme et aux discriminations.

2011 est l'année internationale des personnes d'origine africaine. Leur nombre aux Pays-Bas est facile à compter: Surinamiens, Antillais et Africains sont tous recensés. En 2011 se trouvent 486.079 personnes originaires des anciennes colonies, ainsi qu'un peu moins de 200.000 Africains, essentiellement originaires de Somalie, du Cap Vert et du Ghana. Les personnes d'origine africaine forment donc moins de 4% des habitants des Pays-Bas, et sont pour les deux-tiers issus des anciennes colonies. Ils sont le plus souvent descendants d'esclaves, un thème qui reste encore très difficile à aborder aux Pays-Bas.

La population la plus exposée aux discriminations et aux dérapages populistes est celle des musulmans. Leur nombre est bien moindre que ce qui est souvent annoncé: environ 5% de la population du pays, sachant que leurs taux de natalité se sont effondrés et que les flux migratoires depuis le Maroc ou la Turquie se sont taris. Malgré des taux d'endogamie encore très élevés vu précédemment, il s'agit de populations en voie d'occidentalisation rapide, avec des taux de fécondité en-dessous de ceux des autochtones, une pratique religieuse en baisse très forte, et un sentiment d'appartenance au pays très élevé malgré les humiliations qu'elles subissent. Il faut aussi rappeler que beaucoup de musulmans se sont vus imposer cette identité religieuse et que ces chiffres recouvrent des pratiques très différentes allant de l'athéisme au fondamentalisme, des traditions familiales à des formes d'Islam proprement néerlandaises à mettre en rapport avec les mouvements protestants néerlandais.

Les juifs des Pays-Bas sont très peu nombreux (environ 30.000, la plupart à Amsterdam) mais toujours l'objet d'actes antisémites, essentiellement des violences verbales et physiques envers les hommes portant la kipa ou ayant « l'air juif », des violences verbales sur internet.

La progression des statistiques des violences homophobes provient essentiellement d'une déclaration de plus en plus systématique de la part des victimes, ainsi qu'à une formation des policiers néerlandais leur permettant de détecter ce genre de violences. Il est à noter que le caractère raciste, sexiste ou homophobe des violences aggrave la peine encourue. D'après les statistiques officielles, les écoles sont des lieux où les homosexuel(le)s sont le plus l'objet de discriminations, et les auteurs de ces incidents sont des jeunes issus de milieux défavorisés, les jeunes d'origine marocaines y étant surreprésentés.

Les femmes sont toujours l'objet de discriminations, en particulier au travail ou quand elles sont mères. La réduction de ces discriminations ne fait pas l'objet de nouvelles politiques ces dernières années.

V. Racisme et discriminations à l'emploi

VII.i Manifestations de racisme et discriminations à l'emploi

Si le chômage général est en légère baisse en 2011, les actifs d'origine non-européenne restent largement plus touchés que le reste de la population⁵: en 2011, les allochtones non-occidentaux sont trois fois plus susceptibles d'être sans emploi que les autochtones⁶, avec 12,3% des hommes allochtones non-occidentaux et 13% des femmes au chômage contre 4,5% des autochtones. Les jeunes hommes d'origine marocaine et turque sont particulièrement concernés par le chômage (23%), surtout de longue durée⁷: ils passent huit fois plus de temps à chercher du travail (trois ans contre cinq mois) que les hommes autochtones.

Le nombre important (en proportion) de créations d'entreprise unipersonnelle par des jeunes d'origine turque ou marocaine s'explique par leurs très faibles chances de trouver un travail au sein d'une entreprise, et d'y faire carrière. La Chambre de Commerce d'Amsterdam rappelle que les auto-entrepreneurs ont pour la plupart des revenus beaucoup plus faibles que les employés à niveau égal, et souffrent de précarité.

Dans un jugement de la Commissie Gelijke Behandeling (CGB)⁸, un cas exemplaire de discrimination à l'origine a été traité. Un jeune homme d'origine turque avait envoyé son CV à une entreprise de service financier avec son vrai nom et n'avait pas été invité à un entretien d'embauche «parce qu'il n'avait pas l'expérience souhaitée». Il a ensuite envoyé un CV similaire avec un nom à consonance néerlandaise, à la suite de quoi il a été invité. La CGB conclue qu'il y a effectivement eu discrimination à l'embauche... mais c'est tout. En effet, les conclusions de la CGB ne sont pas des jugements et il n'y a pas de conséquences réelles pour l'entreprise mis en cause.

Il faut noter que la question des origines, de la nationalité ou de l'accent est très souvent abordée dans les entretiens d'embauche (avec des conséquences négatives pour les candidats), alors que c'est explicitement interdit par la loi. Il en est de même pour les femmes, soupçonnées de tomber enceintes ou de favoriser leur famille par rapport à leur carrière. Là encore, il y a impunité totale pour les recruteurs fautifs.

⁵ <http://www.forum.nl/Actueel/Nieuws/NewsListId/4/NewsItemId/191> (août 2011)

⁶ Centraal Bureau voor de Statistiek <http://www.cbs.nl/NL/menu/themas/dossiers/allochtonen/publicaties/artikelen/archief/2011/2011-005-pb.htm> (août 2011)

⁷ Tinbergen Institute, Unequal chances on a flexible labour market, the case of the Netherlands (2008). <http://www.tinbergen.nl/discussionpapers/08005.pdf> (août 2011)

⁸ Voir http://cgb.nl/oordelen/oordeel/222070/afwijzing_sollicitant_ouder_eigen_turkse_naam_3b UITnodiging_voor_sollicitatiegesprek_zelfde_sollicitant_met_verzonden_nederlandse_naam_verboden_onderscheid_op_grond_van_ras

Enfin, puisque cette année nous nous attardons sur les personnes d'origine africaine, il faut rappeler que beaucoup de Néerlandais d'origine surinamienne et antillaise sont discriminés uniquement à cause de préjugés racistes et coloniaux, malgré une assimilation culturelle parfaite.

Artikel 1 et les communes

Malgré l'absence de plan gouvernemental global contre les discriminations, la loi oblige les communes néerlandaises de faire des efforts pour limiter les discriminations avec plusieurs outils adaptés, que ce soit l'enregistrement aisé des plaintes ou la diffusion d'informations. Par exemple, la ville d'Almelo⁹ s'est rattachée les services d'Artikel 1 Overijssel (la branche régionale de l'association qui doit son nom à l'article premier de la Constitution qui interdit les discriminations), pour guider les habitants en but aux discriminations, mais aussi pour offrir du conseil aussi bien aux individus qu'aux organisations.

VII.ii Contexte légal et politique

Le développement essentiel de l'année 2011 est la stabilité du gouvernement minoritaire de Mark Rutte, soutenu par l'extrême droite islamophobe (le PVV de Geert Wilders qui ne participe pas au gouvernement mais lui offre une majorité dans la Deuxième Chambre) et chrétienne fondamentaliste (le SGP sans lequel le gouvernement n'a pas de majorité au Sénat). Les Libéraux du VVD comme le Parti pour la Liberté de Geert Wilders sont hostiles à toute migration venant des pays non-occidentaux, en particulier celle de la culture arabo-musulmane, et font tout pour en décourager le séjour et l'installation.

Le gouvernement Rutte n'a pour l'instant, malgré une déclaration d'intention¹⁰, promu aucun plan de lutte contre les discriminations au travail et dans l'entreprise. Le seul développement notable est la fin de la politique d'intégration (*inburgeringsbeleid*) qui avait été mise en place lorsque Rita Verdonk était ministre. Vu l'ineptie de cette politique et la bureaucratie qu'elle avait engendrée, ce développement aurait pu être célébré si d'autres changements n'auraient pas pris effet: dans les faits, toute aide à l'intégration, surtout linguistique, est désormais totalement à la charge des migrants. La maîtrise de la langue est pourtant une condition essentielle de la participation des migrants au monde du travail. Au lieu d'être une politique d'aide à l'intégration, c'est donc devenu une politique d'ostracisme et d'encouragement à l'émigration.

Il n'y a pas eu, par ailleurs, de changement majeur en ce qui concerne la loi néerlandaise sur la question de l'emploi et du marché du travail en 2011.

⁹ Voir <http://www.almelo.nl/Smartsite.shtml?id=53871> (août 2011)

¹⁰ <http://www.rijksoverheid.nl/regering/het-kabinet/regeringsverklaring> (août 2011)

Une des discussions qui a occupé la société civile et les ONG est la question des discriminations à l'embauche, en particulier concernant l'idée du CV anonyme. Les résultats ont été décourageants, et à part un durcissement des mesures punissant les discriminations, encore peu de thèmes ont été développés. Surtout, l'ambiance délétère politique sur la question des discriminations à cause de l'origine ethnique fait que la marge de manœuvre des associations est particulièrement limitée. Il est peu probable qu'un espace politique s'ouvre sur la question avant les prochaines élections, le terme «slachtofferhouding» (*attitude de victime*) étant utilisé systématiquement pour délégitimer les moindres récriminations.

Parmi les coupes sombres réalisées par le gouvernement figurent les emplois aidés qui facilitent l'emploi et l'insertion des personnes en difficulté physique et psychique, et l'aide aux personnes — au premier rang desquels les malades chroniques et les handicapés. Ces emplois sont occupés essentiellement par des femmes des classes défavorisées et/ou des minorités ethniques. Les partis d'opposition comme le monde associatif ont qualifié ces mesures d'«asociales».

VI. Racisme et discrimination au logement

Le «marché» du logement aux Pays-Bas est basé sur la rareté. Dans les villes, les corporations locatives (*woningcorporaties*) possèdent une grande partie des logements en location. Le marché des logements à vendre est restreint et très spéculatif, avec des prix maintenus artificiellement élevés par les garanties gouvernementales et la déduction fiscale des taux d'intérêts (*hypotheekrenteaf trek*). Avec la crise du crédit, les critères d'accès au crédit sont devenus très stricts, et les classes moyennes ont énormément de mal à acquérir leur logement et rejoignent les allochtones dans les villes périphériques (les «polders»).

La gentrification des centres-villes va de pair avec le remplacement des minorités ethniques par des autochtones ou des allochtones d'origine occidentale plus fortunés. Les problèmes financiers des corporations locatives ont, de facto, mis fin à la plupart des projets de construction et de rénovation ; seuls les projets destinés à la vente sont encore mis en chantier, et la plupart s'adressent aux classes moyennes supérieures.

D'après une étude du Sociaal Cultureel Planbureau (SCP), les corporations se sont désintéressées aux ménages qui vivent trop à l'étroit. Comme il s'agit le plus souvent de populations défavorisées parmi lesquelles les allochtones non-occidentaux sont surreprésentés, dans les faits les autochtones sont souvent mieux logés que les allochtones.¹¹

Intimidations

La question qui a monopolisé l'attention des médias et de l'opinion en 2011 est celle de ces familles qui ont été intimidées et obligées de déménager de chez elles. Ce sujet avait été mis en exergue plusieurs fois lorsque des couples de même sexe avaient été chassés de leur logement par des jeunes hommes d'origine marocaine, en particulier à La Haye et Utrecht. La lenteur de la police et la bureaucratique indifférence des communes ont été l'objet de longues discussions (il est possible que le maire d'Utrecht perde son poste à cause de cela) et de procès.

Après enquête, les chiffres récoltés par le LBA (Union nationale des bureaux contre les discriminations) montrent que, à la surprise de tous, la plupart des familles chassées de chez elles sont des migrants non-occidentaux: 60% des victimes le sont en raison de leur origine ethnique, et 12% à cause de leur orientation sexuelle. La plupart des cas sont le fait d'une seule personne, en général un homme blanc, qui peut agir en toute impunité. Les cas rapportés

¹¹ SGP 'Goede buren kun je niet kopen'
http://www.scp.nl/Publicaties/Alle_publicaties/Publicaties_2009/Goede_buren_kun_je_niet_kopen/Persbericht_Goede_buren_kun_je_niet_kopen (août 2011)

comprennent très souvent des violences physiques et des destructions de biens¹². Si on rapport le nombre d'incidents aux population concernées, les intimidations dans les quartiers ont touché 4,9% des allochtones non-occidentaux, 0,8% des Juifs et 0,1% des couples de même sexe. Il y a donc proportionnellement 50 fois plus de cas d'intimidations racistes qu'homophobes. Le LBA pense qu'il s'agit «du sommet de l'iceberg».

Le chercheur en charge de cette enquête insiste qu'il ne s'agit pas de mise en concurrence des victimes: quelle que soit la raison (racisme, antisémitisme ou homophobie), ce sont des pratique tout à fait inacceptable. Il affirme¹³ par ailleurs qu'il a été l'objet de menaces et qu'on lui a promis que le nouveau gouvernement se chargerait de couper les finances de tels projets, un «hobby de gauche». La violence des commentaires¹⁴ sur la question montre qu'il y a encore beaucoup de travail à effectuer pour que ces pratiques soient enfin largement condamnées.

Meldpunt

Le sujet des discriminations au logement est très sensible. Aussi, beaucoup de communes néerlandaises ont mis en place un *meldpunt*, un point de plainte, pour permettre aux personnes qui se pensent discriminées de ventiler leurs problèmes et de les voir pris en charge, avec pour conséquence des enquêtes internes. Par exemple dans la petite commune rurale de Marum, 10.000 habitants, dans la province de Frise, le bureau local d'aide sociale offre un tel lieu¹⁵. Le site consacré aux discriminations de la province offre une information plus complète et propose de rappeler les gens quand ils le veulent.¹⁶

VI.ii Contexte légal et politique

Le seul changement notable en 2010-2011 est l'abolition d'une taxe sur l'achat des biens immobiliers pour les primo-acquérents. Cependant, le fait que l'accès au crédit ait été restreint et que les prix restent encore artificiellement élevés empêchent beaucoup des minorités ethniques et des classes moyennes et inférieures d'acquérir un logement convenable.

¹² De Pers 'Jou moeten we hier niet, ga terug naar je eigen land'
<http://www.depers.nl/binnenland/604084/Ga-terug-naar-je-eigen-land.html>

¹³ Funx 'Meest weggepest in Nederland niet-westerse allochtonen'
<http://www.funx.nl/index.php/nieuws/actualiteit/14500-meest-weggepest-in-nederland-niet-westerse-allochtonen>

¹⁴ Voir http://www.powned.tv/nieuws/binnenland/2011/10/tientallen_gevallen_weggepeste.html

¹⁵ Voir <http://www.marum.nl/index.php?simaction=content&mediumid=6&pagid=485> (août 2011)

¹⁶ Voir <http://www.discriminatiemeldpunt groningen.nl/> (août 2011)

VII. Racisme et discrimination à l'éducation

Le système d'éducation aux Pays-Bas est assez particulier, car le droit à l'éducation selon le souhait religieux ou méthodologique des parents est garanti par l'article 23 de la Constitution. Étudier dans une école publique ou privée, laïque ou religieuse ne coûte rien aux parents, l'État garantissant le financement de l'éducation de tout enfant. Par ailleurs, selon le choix des parents et le niveau de l'enfant, plusieurs filières sont proposées, qui, dans les faits, font office de filtre social et ethnique. Cette liberté est de facto essentiellement exercée par les ménages éduqués ou à hauts revenus et a abouti à la constitution d'un système ethniquement séparé, avec les écoles « blanches » (*witte scholen*), souvent plus élitistes, et les écoles « noires » (*zwarte scholen*), acceptant aussi des filières moins prestigieuses. Les écoles religieuses ont le droit de refuser des élèves selon des critères religieux ou moraux, ce qui dans les faits revient à refuser les élèves d'origine musulmane.

La ségrégation scolaire est renforcée par la ségrégation urbaine: les écoles les plus demandées doivent d'abord scolariser les enfants du quartier. Les allochtones vivants dans les quartiers périphériques ont les plus grandes difficultés à accéder aux meilleurs écoles et lycées, pour la plupart installés dans les quartiers aisés des centres-villes.

À cette ségrégation physique entre les élèves selon leur lieu de résidence et leur origine s'ajoute un problème d'orientation et d'ambiance dans les écoles même: les enfants d'origine non-occidentale sont, à niveau égal, beaucoup plus souvent orientés vers des filières techniques ou commerciales de très bas niveau que les enfants autochtones. À intelligence et niveau égaux, accéder à un baccalauréat classique permettant l'accès aux études supérieures universitaires est tout sauf évident pour les enfants de migrants et/ou les enfants issus des classes sociales défavorisées. Par ailleurs, les jeunes allochtones sont l'objet de moins d'attente que les jeunes autochtones de la part des équipes pédagogiques, et sont souvent orientés vers des filières moins prestigieuses, même si les enseignants sont désormais conscients du problème. Pourtant, d'après les statistiques du SCP¹⁷, à niveau social égal, les jeunes d'origine allochtones ont des résultats aux tests en moyenne supérieure à leurs camarades autochtones.

Lutte contre la ségrégation scolaire

Un récent rapport du Kohnstamm Instituut sur la ségrégation scolaire¹⁸ et la façon dont elle est perçue par les directions des établissements scolaires montre que ces derniers sont conscients de la ségrégation ethnique et sociale en leur sein et n'en sont pas satisfaits. Ils ne souhaitent pas sélectionner selon des

¹⁷ SCP 'Factsheet Onderwijspositie' <http://www.art1.nl/nprd/factsheets/FactsheetOnderwijspositieNPRDNov2006.pdf> (août 2011)

¹⁸ G. Ledoux & C. Felix 'Onderzoek: Hoe denken schoolbesturen over segregatie in het onderwijs' <http://www.forum.nl/Portals/0/Publicaties/Onderzoek-Hoe-denken-schoolbesturen-over-segregatie-in-het-onderwijs.pdf>

critères sociaux ou ethniques, mais sont divisés sur les moyens à mettre en oeuvre: la moitié environ ne veut pas s'attaquer à la «liberté de choix des parents» (dans les faits exercée principalement par les parents issus des classes supérieures), et la moitié souhaite que le gouvernement intervienne.

Cette étude est intéressante aussi parce qu'elle met en évidence le hiatus entre la conscience aiguë qu'ont les établissements sur les phénomènes de ségrégation, et leur passivité sur la question. Dans le meilleur des cas les établissements d'une zone scolaire ont un pacte de non-agression afin de ne pas se voler les meilleurs éléments, mais la plupart du temps ils attendent que les communes (en charge de l'enseignement primaire et secondaire) prennent des mesures. Étant donné la nervosité des parents sur la question et le refus de beaucoup de partis (surtout à droite) de changer le système, autant dire que l'inaction sur la question est encore garantie pour de nombreuses années.

Accès à l'enseignement supérieur

Ceci dit, malgré ces barrières structurelles, la présence des jeunes d'origine allochtone dans l'enseignement supérieur est de plus en plus massive¹⁹: 55% des jeunes entre 18 et 25 ans sont passés par l'enseignement supérieur (écoles techniques et université), ce qui est du même ordre que les jeunes d'origine autochtone. Les jeunes femmes sont plus nombreuses à l'université, les jeunes hommes dans les écoles techniques. Le groupe qui est le plus présent à l'université est celui des allochtones d'origine occidentale, suivi par les autochtones.

Ces chiffres sont une très bonne nouvelle pour les Pays-Bas, et ils montrent que beaucoup de jeunes d'origine non-occidentale ont réussi à contourner les barrières d'entrée à l'enseignement supérieur. La prochaine bataille est celle de l'accès à l'université, les jeunes d'origine non-occidentale y étant encore relativement sous-représentés.

Les écoles religieuses et la discrimination

Les écoles religieuses sont régulièrement sur la sellette à propos de deux sujets controversés: le foulard et le renvoi des enseignants homosexuels.

Un procès a mis en évidence le premier sujet avec la plainte d'une élève voilée contre le lycée Don Bosco de Volendam, un fief catholique. L'adolescente considérait que son choix de porter le voile était d'une forme de liberté d'expression et que l'interdiction relevait de la discrimination religieuse. Surtout, l'interdiction du foulard avait été inscrite dans le règlement intérieur *après* que l'élève a fait une demande d'autorisation. À la surprise général, le tribunal de

¹⁹ CBS 'Steeds meer allochtone jongeren volgen hoger onderwijs' <http://www.cbs.nl/nl-NL/menu/themas/dossiers/allochtonen/publicaties/artikelen/archief/2011/2011-3422-wm.htm> (août 2011)

Haarlem a donné raison²⁰ au lycée, l'autorisant à interdire le foulard en tant qu'établissement catholique.

Cette affaire est notable pour deux raisons: le fait que le règlement intérieur ait été changé a posteriori, et surtout le fait que la CGB, la commission pour le traitement égal, avait donné raison à la lycéenne. Les conclusions de la CGB ne s'imposent pas en droit mais sont en général suivies par toutes les parties. Dans ce cas, le lycée a passé outre et a préféré le procès. Il a été chaudement félicité par Geert Wilders: «J'espère que beaucoup d'écoles chrétiennes vont suivre cet exemple!»²¹

La deuxième affaire²² est celle d'un enseignant dans un lycée réformé de Oegstgeest qui a été suspendu et menacé de renvoi pour avoir révélé son orientation sexuelle. Le lycée a déclaré qu'un homme qui vit avec un autre homme n'est pas crédible au sein d'un établissement chrétien.

La loi, fruit d'un douloureux compromis avec les chrétiens, prévoit que les établissements scolaires religieux peuvent remercier des enseignants gays dans le cas de «circonstances particulières», sans en préciser la teneur. Jusqu'à ce jour, les établissements avaient invoqué d'autres raisons, même si personne n'était dupe. Cette fois-ci, le renvoi a été cassé par le juge de canton pour des raisons techniques: d'une part parce qu'une relation amoureuse n'était pas une raison valable ni suffisante pour casser un contrat, et d'autre part, et surtout, parce que le lycée n'avait pas réalisé d'entretien préalable.

La question de cette loi discriminatoire n'a donc toujours pas été vraiment traitée par un juge, ce qui n'empêche pas la majorité des partis politique néerlandais de vouloir la changer. Pour l'instant, comme le gouvernement actuel dépend des fondamentalistes du CGP pour avoir une majorité au Sénat, il est encore hors de question de changer la loi.

Enquête Eduquality

Le bureau Eduquality a réalisé une enquête²³ sur le terrain des écoles amstellodamoises, afin de mesurer la réalité des discriminations dans l'éducation, et proposer des outils pour y remédier. L'enquête a été réalisée dans tous les quartiers de la ville, aussi bien dans des écoles «noires», «blanches» que «mixtes» (c'est ainsi qu'on les appelle aux Pays-Bas), à base d'entretiens avec les enseignants, les parents, les élèves, la direction des établissements. On y apprend que dans beaucoup de situations les discriminations sont loin d'être

²⁰ De Volkskrant 'Volendamse middelbare school mag hoofddoek verbieden' <http://www.volkskrant.nl/vk/nl/5288/Onderwijs/article/detail/1870065/2011/04/04/Volendamse-middelbare-school-mag-hoofddoek-verbieden.dhtml>

²¹ De Pers 'Wilders prijst Volendamse school' <http://www.depers.nl/binnenland/569631/Wilders-prijst-Volendamse-school.html> (août 2011)

²² De Pers 'School zit fout met ontslag homo' <http://www.depers.nl/binnenland/607663/School-zit-fout-met-ontslag-homo.html>

²³ PDF <http://www.amsterdam.nl/publish/pages/317322/eindrapport-discriminatieonderzoek-defversie-140910metvoorbldkleur1.pdf> (août 2011)

perçues comme telles par un grand nombre de personnes. De plus, beaucoup de problèmes ont lieu en marge: au sport (football en particulier), dans les transports, pendant les pauses ou à l'étude du soir. Surtout, si les parents et les élèves sont sensibles à ces questions, le personnel enseignant l'est beaucoup moins. Enfin, il semblerait que les chances de discriminations soient proportionnelles à l'intensité de la monoculture qui y règne: si lors des entretiens les écoles mélangées sont célébrées comme l'endroit le plus sûr pour les élèves; ce lien, compréhensible intuitivement, reste à prouver scientifiquement.

VII.ii Contexte légal et politique

Il n'y a pas eu de changement politique ou légal majeur concernant l'enseignement aux Pays-Bas en 2010 et 2011. Il faut cependant noter qu'un système d'amendes a été mis en place pour les étudiants qui ne sont pas assez rapides, ce qui semble avoir découragé les étudiants d'un niveau moyen dans leurs ambitions: mieux vaut viser un diplôme médiocre avec une grande chance de réussite que de devoir payer une amende en cas d'échec et de retard. Il n'y a pas encore de statistiques officielles mais les syndicats étudiants redoutent que les étudiants d'origine non-occidentale et les enfants des classes inférieures se trouvent ainsi limités dans leurs ambitions.

VIII. Racisme et discrimination dans le domaine de la santé

VIII.i Manifestations de racisme et de discriminations dans le domaine de la santé

On ne peut pas vraiment parler de racisme ou de discrimination directe envers les minorités ethniques ou religieuses dans le domaine de la santé aux Pays-Bas.

Cependant, l'ethnocentrisme et le sexisme structurels du système de santé néerlandais sont au moins aussi problématiques que les années précédentes. En ces temps de restriction budgétaire et de privatisation des services de santé, la lutte contre ces problèmes touchant les femmes et les minorités ethniques n'est pas la priorité.

Parmi les déviations statistiques les plus extrêmes depuis plusieurs années²⁴: maladies cardio-vasculaires chez les Turcs d'Amsterdam, maladies coronariennes chez les Turcs et Surinamiens, mortalité périnatale plus élevée chez la plupart des minorités ethniques (alors que les chiffres nationaux sont déjà très élevés), diabète (souvent mortel) chez les Surinamiens, dépressions graves chez les Turcs et Marocains (avec des chiffres extrêmement élevés pour les femmes turques), schizophrénie chez les hommes d'origine marocaine, turque, surinamienne et antillaise, surtout de deuxième génération.

Comme souvent dès qu'il est question de santé, on peut analyser ces chiffres comme le reflet d'un mal-être économique et social: les maladies cardio-vasculaires ou le diabète se retrouvent aussi au sein des populations autochtones économiquement défavorisées, et les maladies mentales (touchant beaucoup la deuxième génération) sont le signe que l'intégration est problématique.

Le système de santé néerlandais n'est pas du tout centralisé. C'est le fruit d'une situation historique, dans laquelle chaque «pilier» religieux ou philosophique avait son propre réseau d'hôpitaux: les catholiques se soignaient dans les hôpitaux catholiques, les protestants dans les hôpitaux protestants, etc. Il en résulte, même plusieurs décennies après la fin du système compartimenté, qu'il y a très peu de coordination entre les établissements sur la façon de gérer les problèmes propres à certaines populations. Leur indépendance ne les incite pas à collaborer avec d'autres établissements, surtout sur des questions touchant des populations paupérisées et qui ne rapportent donc pas beaucoup d'argent. Il n'y a pas non plus de vraie vision d'ensemble, et l'idée que «le marché» va

²⁴ David Ingleby 'Gezondheidszorg voor migranten en etnische minderheden in Nederland: State of the Art Report', Ercomer, Universiteit Utrecht.

automatiquement répondre à la demande est désormais partagée par les établissements de santé et la politique.

Dégradation de la santé des migrants et minorités

La privatisation du système de santé ne signifie par libéralisation, parce que le prix de l'assurance et les mécanismes de remboursement sont fixés par le ministre de la santé. Dans les faits, le prix des assurances a augmenté, ainsi que celui du montant propre des assurés (la somme qu'ils doivent déboursier avant que l'assurance prenne en charge les coûts). Les conséquences concrètes sont que beaucoup de migrants et de minorités financièrement fragilisées sont privés de soin.

Les migrants sont aussi souvent intimidés par CVZ, l'organisme en charge de vérifier que tout le monde est assuré: de lourdes amendes sont attribuées a priori aux migrants pour défaut d'assurance, même s'ils sont déjà assurés à l'étranger, et ces amendes ne sont remboursées que bien plus tard après contestation.

Les minorités ethniques aux Pays-Bas sont donc plus touchées par les problèmes de santé que la moyenne du pays, sont moins à même de faire face aux coûts à cause du nouveau système d'assurance privatisé, et ne font pas l'objet d'attentions spécifiques suffisantes au niveau national.

Pharós

Pharós²⁵ est une organisation spécialisée dans la santé des migrants et des réfugiés, qui accumule les connaissances sur le sujet et publie régulièrement des recherches mais aussi un magazine à destination des professionnels. Un des recherches intéressantes publiées²⁶ récemment parle du lien direct entre discriminations et dépression chez les migrants. Donc au-delà de la discrimination dans la santé, la discrimination influe énormément sur la santé des victimes. Intéressant aussi est le fait que Pharós introduit l'œuvre de l'écrivain français Frantz Fanon et son travail sur la haine de soi, l'intériorisation des normes raciales et le rôle de la psychiatrie dans la reproduction des valeurs de la classe dominante.

VIII.ii Contexte légal et politique

Il n'y a pas eu de changement politique ou légal notable en 2010 et 2011, en dehors de l'augmentation du prix de l'assurance santé.

²⁵ <http://www.pharos.nl>

²⁶ PDF http://www.pharos.nl/uploads/site_1/Pdf/Phaxxarchief/2011_2_5-7_Verband_discriminatie_en_depressie.pdf (août 2011)

IX. Racisme et discriminations judiciaires

IX.i Manifestations de racisme et discriminations judiciaires

Le système de justice néerlandais souffre d'un problème d'impartialité dès qu'il est question d'origine ethnique. Les chiffres indiquant de fortes variations selon les origines ethniques dans la lourdeur des peines à délit égal est toujours aussi inquiétant. Malgré le travail de Mieke Komen²⁷, qui a montré en 2005 que les jeunes allochtones doivent faire en moyenne 53 jours de prison en plus que les jeunes autochtones, peu a été fait depuis pour résorber le biais culturel des juges.

En marge, le nombre d'internement forcés a lui aussi explosé²⁸, à nouveau avec une surreprésentation des allochtones. Niels Mulder rapporte que les allochtones enfermés de force ont moins de chances de sortir que les autochtones qui sont mieux pris en charge. L'épidémie de schizophrénie qui semble toucher les hommes d'origine marocaine est pour l'instant traitée comme un problème de criminalité et de capacité d'enfermement (psychiatrique ou carcéral), sans qu'une approche plus globale, conseillée depuis des années par les spécialistes, ne soit mise en oeuvre.

Par ailleurs, les maladies mentales sont perçues comme telles par la justice pour les autochtones, alors que les souffrances psychiatriques des allochtones se voient plus souvent perçues comme un désordre criminel et se conclue plus souvent par des peines de prison et non pas une aide médicale appropriée²⁹.

Les appels des leaders des différentes communautés touchées³⁰ pour des peines plus adaptées, en associant les familles, sont pour l'instant restées lettre morte.

IX.i.i Maintien de l'ordre et profilage ethnique³¹

²⁷ Trouw 'Allochtone jongeren worden zwaarder gestraft'
<http://www.trouw.nl/tr/nl/4324/nieuws/article/detail/1572488/2005/10/07/Allochtone-jongeren-worden-zwaarder-gestraft.dhtml> (août 2011)

²⁸ Voir <http://www.stichtingpandora.nl/jcms/images/stories/pandora/bijlagen/Institutioneel%20racisme%20en%20epidemie%20van%20dwangopnames%20in%20psychiatrie%20en%20gevangnissen.pdf> (août 2011)

²⁹ Idem

³⁰ Voir par exemple <http://www.maroc.nl/forums/nieuws-de-dag/157057-criminaliteit-allochtone-jongere-verdient-andere-straft.html> (août 2011)

³¹ The Open Society Institute defines "ethnic profiling" as the "use of generalisations grounded in ethnicity, race, national origin, or religion - rather than objective evidence or individual behaviour - as the basis for making law enforcement and/or investigative decisions about who has been or may be involved in criminal activity".

Dans les recommandations de l'Open Society contre le profilage ethnique, plusieurs points sont essentiels: mécanismes de plaintes efficaces contre le profilage, un meilleur contact entre la police et les différents groupes ethniques, et des communications évitant les références raciales et ethniques.

L'organisation de la police néerlandaise est l'objet de nombreuses discussions, en particulier le fait qu'il y a plusieurs corps régionaux et que son système informatique est chaotique et extrêmement difficile d'utilisation. Concrètement, cela veut dire que le contact entre la police et les différents groupes ethniques diverge fortement d'une région à l'autre, et que la difficulté de porter plainte conduit à une sous-estimation systématique des violences racistes, anti-religieuses ou sexistes.

En ce qui concerne les références aux origines raciales ou ethniques, la police néerlandaise a fait beaucoup d'efforts ces dernières années, tout comme une partie de la presse.

L'armée, la police et la maréchaussée ont toujours du mal à se débarrasser d'une culture sexiste, raciste et homophobe en leur sein. C'est un travail de longue haleine qui finira par avoir des conséquences positives sur la façon dont sont traités les citoyens. Nous espérons que les instances en charge de la promotion de la diversité dans les forces de la puissance publique ne se découragent pas et continuent leur travail.

IX.i.ii Violence et crimes racistes

Les données sur la violence et les crimes racistes n'ont pas été publiées pour la période 2010-2011. Par contre, le gouvernement Rutte a publié sa vision³² de la lutte contre les discriminations et les crimes liés à l'origine ou l'orientation sexuelle. La responsabilité de cette lutte a été portée sur le citoyen – et surtout les victimes, écartant donc le rôle important des forces de l'ordre. La plupart des victimes ne sont absolument pas en état de mobiliser les moyens publics afin d'obtenir justice et réparation sans aide des fonctionnaires en charge, même après une simplification des procédures. La méfiance de certains groupes ethniques envers les forces de l'ordre est telle que la «mobilisation citoyenne» prônée par le gouvernement Rutte risque de se traduire par un gouffre encore plus énorme entre ceux qui maîtrisent le système et les autres. Sous de dehors de lutte contre les crimes racistes et sexistes, le gouvernement Rutte abandonne les groupes les plus fragiles.

Si le gouvernement doit être félicité pour sa volonté de lutter contre les actes antisémites et pour la protection renforcée des lieux de culte israélites aux Pays-Bas, nulle part on trouve un plan de lutte contre l'islamophobie ou de protection

³²

<http://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/discriminatie/documenten-en-publicaties/kamerstukken/2011/05/27/kabinetsstandpunt-etnische-registratie.html> (août 2011)

des musulmans dans l'exercice de leur culte. Ce n'est pas difficile d'imaginer le poids du partenaire de coalition, le très islamophobe PVV de Geert Wilders, dans cette criante absence.

Dans ses conclusions, la note du ministère met en avant le site hatecrimes.nl comme outil de lutte ; pourtant une visite rapide montre que le site n'a pas évolué depuis 2008. Là encore, entre les effets d'annonce et la réalité quotidienne, on y perçoit une faille qui ne semble pas prête d'être résorbée.

On notera un changement positif dans le fait que le caractère discriminatoire d'un délit ou d'un crime alourdit la peine de 50% (contre 25% quelques années auparavant).

IX.i.iii Contre-terrorisme

Les Pays-Bas ont dû faire face à plusieurs attaques terroristes ces dernières années, en plus des meurtres politiques de Pim Fortuyn et de Theo van Gogh. Ces attaques sont pour la plupart dues à de jeunes autochtones avec des problèmes psychiatriques: attaque contre le convoi royal lors de la fête de la Reine en 2009 (neufs morts et de nombreux blessés), tuerie dans un centre commercial à Alphen aan den Rijn en 2011 (sept morts et dix-sept blessés).

La tuerie d'Alphen a montré que si les groupes islamistes sont suivis avec la plus grande attention par l'AIVD (les Renseignements généraux néerlandais), c'est encore loin d'être le cas pour les groupes autochtones. Il en est de même pour le contrôle des armes: alors que l'achat d'engrais par des jeunes islamistes donne lieu à des enquêtes poussées, l'accumulation d'armes automatiques par des personnes en détresse psychique mais issues de familles de souche n'a pas alerté les personnes en charge des contrôles.

Il ne semble pas que les minorités ethniques – et les musulmans en particuliers – aient vu leur situation s'améliorer, malgré le fait qu'aucun attentat terroriste de la part d'un musulman n'a eu lieu depuis l'assassinat de Theo van Gogh en 2004.

D'après des sources internes à l'AIVD, le terrorisme d'origine autochtone est désormais pris très au sérieux, de même que le contrôle des armes à feu. C'est vraiment triste qu'il ait fallu autant de morts pour sortir d'une logique ethnique et religieuse de surveillance anti-terroriste.

Il est à noter que la classe politique néerlandaise n'est pas tombée dans le piège de la restriction de l'accès à internet pour «prévenir» de nouvelles attaques, et doit être à ce titre être félicitée, malgré les pressions des groupes industriels.

IX.ii Contexte légal et politique

Alors que la moindre violence perpétrée par une personne d'origine arabo-musulmane ou africaine donne lieu à des torrents d'analyses sur la «culture de violence» dans certains groupes ethniques, le pays est dans le déni total lorsqu'il s'est agi des attentats meurtriers commis par des autochtones. Cependant, une étude du terrain montre que toute une culture de haine du système et des identités différentes est largement implantée dans certains groupes d'autochtones, en particulier dans les polders résidentiels autour d'Amsterdam, de La Haye et de Rotterdam.

Des analyses très intéressantes sont parues dans la presse néerlandaise. Particulièrement, les médias ont remarqué que personne ne parle de la culture de violence chrétienne ou du danger des fondamentalistes chrétiens, alors qu'ils sont aussi loin d'un chrétien moyen que le terroriste musulman peut l'être d'un musulman moyen. Ces analyses n'ont eu qu'un impact très limité sur l'opinion et le monde politique haguenois.

La seule discussion qu'il y a pu avoir sur la question a porté sur la protection de Geert Wilders et des élus du PVV.

X. Racisme et discriminations à l'accès aux biens et aux services

X.i Manifestations de racisme et discrimination à l'accès aux biens et aux services

La lutte contre les discriminations est loin d'être une cause nationale en 2011. Le fait que les communes doivent sabrer dans leurs budgets fait que ce genre de compagnes n'a pas forcément la priorité financière.

La situation ne s'est pas pour autant améliorée, loin de là. Les jeunes allochtones sont encore massivement discriminés à l'entrée de certains établissements. Les chiffres révélés par la CGB³³ fait état de discriminations systématiques à l'entrée, soit parce qu'il s'agirait d'une «fête privée», soit parce que les établissements souhaitent avoir «un mélange équilibré du public». La CGB rappelle que ce souhait ne peut pas prévaloir sur la loi qui interdit la discrimination.

Les communes ont souvent une page internet consacrée à la question, et pour certaines (surtout les grandes villes de la Randstad) ont même réalisé des campagnes de sensibilisation avec une ligne téléphonique spéciale ou un numéro de texto. Dans les faits, ces lignes ont peu de succès et l'impunité est totale, les établissements dénoncés ne risquant quasiment rien. Comme le rappelle le précise de la ville d'Amsterdam³⁴ «le président de la branche amstellodamoise des cafés et restaurants travaille actuellement [janvier 2011] à un règlement qui sera affiché à l'entrée de tous les établissements. Un règlement pour toute la ville pourra faire diminuer le nombre de malentendus sur qui est autorisé à entrer ou pas. Un tel règlement existe déjà mais est facultatif.» En d'autres termes: vous pouvez vous brosser si on vous interdit de rentrer quelque part en raison de votre couleur de peau, vos origines, votre sexe ou votre orientation sexuelle.

Comme nous l'avons écrit dans les rapports précédents, seule un politique volontariste de lutte contre les discriminations à l'accès aux biens et aux services, assortie de lourdes amendes voire de fermeture d'établissement pourrait changer la donne. On en est encore très loin.

Le CBS et le mélange urbain

Le Centraal Bureau voor de Statistiek n'est pas une ONG, c'est une organisation para-gouvernementale hautement professionnalisée et dont les études sont des

³³ Nu 'Regelmatig discriminatie in horeca' <http://www.nu.nl/binnenland/2185012/regelmatig-discriminatie-in-horeca.html>

³⁴ <http://www.amsterdam.nl/gemeente/volg-beleid/anti-discriminatie/klaar-mee/nieuws-0/2011/januari/koninklijke-horeca/>

références. Cependant, son rôle est central dans la lutte contre les préjugés et les discours politiques nauséabonds. La transparence statistique dont le CBS fait preuve donne des outils pour mieux pourfendre les déclarations de Geert Wilders sur le «tsunami islamique» ou l'«invasion des étrangers». Ce qui rend le site du CBS intéressant, c'est qu'il offre aussi des chiffres synthétiques qui, en un ou deux graphiques, expliquent la situation statistique du pays. Ainsi, une page «Où vivent les allochtones non-occidentaux aux Pays-Bas»³⁵ montre que la plupart vivent dans les grandes villes, Amsterdam et Rotterdam en tête, et aussi que leur mélange aux autochtones diffère fortement d'une ville à l'autre. On apprend ainsi que La Haye, où les émeutes urbaines ont souvent lieu et où l'extrême-droite a des scores impressionnants, est aussi la ville la plus ségréguée du pays.

X.ii Contexte légal et politique

Aux Pays Bays, l'ambiance entre la droite et la gauche est particulièrement tendue dès qu'on parle de services. De nombreux élus de droite et du centre ont pantouflé dans de grandes entreprises néerlandaises, et la position du gouvernement actuel – systématiquement favorable aux grandes entreprises – a généré des tensions sur la question des droits des consommateurs, du prix des abonnements (surtout d'internet) et des services de base. Les minorités ethniques et les femmes seules sont particulièrement touchées parce qu'elles sont largement surreprésentées parmi les moins fortunés, sans que cela soit le produit d'une stratégie à leur encontre.

Les propositions d'une partie de la gauche pour limiter les dérives (intimidations, frais abusifs, violences, etc.) des services de recouvrement, qui touchent particulièrement les populations économiquement précarisées, n'ont donné lieu à aucun changement tangible pour l'instant, au grand regret des associations de terrain.

³⁵ <http://www.cbs.nl/nl-NL/menu/themas/bevolking/publicaties/artikelen/archief/2001/2001-0877-wm.htm>
(août 2011)

XI. Racisme et discriminations dans les médias

XI.i Manifestations de racisme et de discrimination dans les médias

Audiovisuel

L'Omroep (société de diffusion) des musulmans a fait faillite, suite à la fraude de son directeur (un Néerlandais autochtone)³⁶. Depuis, le gouvernement ne fait pas d'importants efforts pour aider les musulmans à réapparaître de façon autonome dans le paysage audiovisuel néerlandais.

Internet

Pour 2010³⁷, les chiffres de discrimination ou de violence ad nominem publiés par la Fondation Magenta restent relativement stables, avec cependant une montée continue de l'antisémitisme et de l'homophobie, et une baisse de l'islamophobie. Même si les propos négationnistes restent très présents en ligne Magenta observe qu'il y a un glissement de l'antisémitisme d'extrême droite à un antisémitisme lié à la situation en Israël et en Palestine sur les réseaux sociaux (Hyves et Marrokko.nl), en particulier de la part de jeunes d'origine marocaine. Magenta reconnaît que les juifs comme les gays néerlandais n'acceptent plus de se faire intimider en ligne et portent plainte de plus en plus systématiquement, ce qui expliquerait une partie de ces augmentations statistiques.

Le nombre relativement faible de cas d'islamophobie est, de l'aveu même de Magenta, le résultat d'une ambiance délétère où les musulmans néerlandais ne prennent même plus la peine de porter plainte. Le chiffre réel des insultes anti-musulmanes, anti-marocaines et anti-turques est probablement des dizaines de fois plus important. Ce n'est pas l'équilibre politique actuel (voir le procès de Geert Wilders) qui risque de changer les choses.

Une explosion des propos discriminatoires envers les Sinti et les Roms est à noter en 2010, probablement liée à l'ostracisme général auquel ils ont dû faire face, aux Pays-Bas comme dans le reste de l'Europe.

Chose rassurante, 89% des demandes de retrait par Magenta aux webmasters des sites concernés sont honorées, un chiffre en constante augmentation.

Mira Media

La fondation Mira Media³⁸ a pour but d'observer la diversité au sein des médias néerlandais: participation des minorités ethniques dans l'audiovisuel à tous les

³⁶ Nu 'Vier personen vervolgd fraude moslimomroep' <http://www.nu.nl/media/2602712/vier-personen-vervolgd-fraude-moslimomroep.html> (août 2011)

³⁷ http://www.meldpunt.nl/uploads/upload_documents/Jaarverslag%202010.pdf (août 2011)

³⁸ <http://www.miramedia.nl/> (août 2011)

niveaux d'emploi et diversité de programmation, avec une programmation ciblée pour des groupes allochtones spécifiques. Mira Media travaille également au développement de la compétence médiatique des téléspectateurs et des auditeurs, leur apprenant à être critiques envers les programmes et à être aussi en mesure de se lancer dans le monde des médias. C'est un endroit intéressant pour celui qui veut comprendre la question de la diversité et de l'égalité dans les médias, mais c'est aussi un lieu de savoir, avec des ateliers (Roots & Routes³⁹) et des conférences (Media4Me⁴⁰).

XI.ii Contexte légal et politique

Les médias néerlandais sont l'objet de beaucoup d'attention de la part des politiques, tant leur influence est grande. Officiellement pour des questions de coût, les projets législatifs en cours consistent à limiter le nombre des omroepen, mais incluent aussi un changement de leur mode d'organisation, afin de passer d'un système religieux et politique (et ethnique) à un système de classe. La discussion reste relativement technique et donc est peu suivie par le public, alors que les conséquences d'une telle réorganisation risquent d'être énormes pour les minorités religieuses, ethniques et politiques ainsi que pour la diversité générale des médias néerlandais, condition essentielle à l'épanouissement d'un débat démocratique.

Dans l'idéal, les médias publics visent 10% de diversité parmi leurs employés. D'après un rapport de la NOS, le plafond reste à 5%. Surtout, avec les fusions et les économies, la priorité ne va pas à l'embauche de nouvelles personnes, mais à l'utilisation optimale du personnel déjà présent. Dans ces temps de crise budgétaire et de pression politique de l'extrême-droite, la diversité n'est pas forcément la priorité.

³⁹ <http://www.rootsnroutes.eu/> (août 2011)

⁴⁰ <http://www.media4me.eu/> (août 2011)

XII. Développements politiques et législatifs dans l'anti-racisme et l'anti-discrimination

Les questions de l'identité et de l'altérité sont centrales aux Pays-Bas ces dernières années, en particulier avec la relative popularité de Geert Wilders et le PVV. Il a réussi, sans même avoir un réel parti politique ni une infrastructure sociétale à son service, à monopoliser l'attention des médias et à faire échouer toutes les coalitions gouvernementales auxquelles il ne participait pas.

Sans y participer, Geert Wilders et son «parti» (qui n'a pas de membres) soutiennent depuis plus d'un an un gouvernement de droite (libéraux nationalistes du VVD et chrétiens-démocrates du CDA), renforcé par des chrétiens fondamentalistes d'extrême-droite du SGP dont le seul siège au sénat lui permet d'avoir la majorité. Cette situation inédite, avec une alliance entre des groupes très divers, explique que les changements juridiques ne soient pas spectaculaires.

1. Développements politiques :

Deux élections ont eu lieu cette année: les provinciales et les sénatoriales.

Les élections provinciales sont souvent ignorées par les électeurs, et les enjeux locaux sont souvent éclipsés par les considérations nationales. Les élus provinciaux sont aussi les grands électeurs qui désignent les sénateurs. La gauche ne s'y est pas trompée et a essayé de les transformer en référendum contre le gouvernement Rutte. Après plusieurs accidents de vote, cet effort a eu pour conséquence l'association du SGP au gouvernement. Le SGP interdisant de fait la participation des femmes à la politique et concevant les Pays-Bas comme un pays devant être dirigé selon les principes conservateurs chrétiens, ce n'est pas difficile d'imaginer que les politiques d'émancipation des femmes, des homosexuels et des minorités ont été mises de côté depuis cette élection.

2. Développements juridiques :

Intégration

Les développements juridiques ne sont pas spectaculaires mais sont importants. Ainsi, la politique d'intégration a été changée dans un sens défavorable aux migrants non-occidentaux: l'entière charge financière et organisationnelle des cours et des examens repose sur les migrants. Il s'agit d'une manière pas très subtile de décourager la migration des non-occidentaux, alors que les chiffres de l'immigration sont déjà très bas.

Il est à noter que les Turcs sont toujours dispensés d'intégration aux Pays-Bas, grâce à un vieux traité bilatéral. Le gouvernement néerlandais a fait savoir⁴¹ qu'il regrette cet état de fait et travaille à mettre fin à cette situation.

Abattage rituel

Le bien-être des animaux préoccupe de plus en plus les Néerlandais. La Deuxième chambre se saisit régulièrement de la question et les supermarchés néerlandais offrent de plus en plus de labels garantissant l'origine biologique de la viande, ainsi que des degrés de confort des animaux d'élevage.

Dans ce contexte de consensus assez large, le Parti pour les animaux (*Partij voor de Dieren*, dont les deux élues sont Adventistes du Septième Jour⁴²) a réussi à faire passer une loi interdisant de fait l'abattage rituel des animaux aux Pays-Bas, soutenu par la plupart des partis laïcs. Cette loi a rendu furieux les représentants de la communauté juive néerlandaise, d'autant plus qu'elle n'a pas pris en compte les propositions des juifs et des musulmans néerlandais, et qu'elle fait l'impasse sur la question plus générale du bien-être des animaux tout au long de leur vie. Les représentants des communautés juive et musulmane ont insisté pour que la question plus large du bien-être des animaux tout au long de leur vie, et non seulement quelques minutes avant leur mort, soit prise en compte. Ils ont aussi essayé de lancer une discussion sur les élevages industriels et le confort réel des animaux lors de l'abattage non-rituel, mais cela n'a rien donné.

Alors que les deux communautés étaient tout à fait prêtes à trouver des solutions sur la question, le manque d'espace de discussion a été très mal perçu. Job Cohen, chef du groupe travailliste, a ensuite reconnu que le débat et le vote de la loi «se sont mal passés»⁴³.

Sans-papiers et demandeurs d'asile

Alors qu'une commission d'experts et que le Conseil d'État avaient jugé que le sort des sans-papiers aux Pays-Bas contraire aux règlements communautaires et à l'esprit des lois néerlandaises⁴⁴, arguant que le défaut de documents de séjour était une infraction administrative passible d'une amende et non d'emprisonnement, le ministre de l'immigration, Gerd Leers, a annoncé un projet de loi visant à criminaliser le séjour «illégal» sur le sol néerlandais, et mettre fin à ce qu'il nomme «la tolérance». Le ministre propose un changement de la loi sur les étrangers cette année⁴⁵. Les grandes lignes ont été révélées à la presse⁴⁶.

⁴¹ <http://ind.nl/nieuws/2011/donner-inburgeren-is-en-blijft-belangrijk.aspx?cp=110&cs=46613> (août 2011)

⁴² http://nl.wikipedia.org/wiki/Partij_voor_de_Dieren#Zevendedagsadventisten

⁴³ De Pers 'Cohen erkent fouten' <http://www.depers.nl/binnenland/576300/Cohen-erkent-fouten.html> (août 2011)

⁴⁴ <http://www.acvz.org/publicaties/Briefadvies14.pdf> (août 2011)

⁴⁵ <http://www.rijksoverheid.nl/documenten-en-publicaties/persberichten/2011/07/08/kabinet-maakt-einde-aan-gedogen-illegaliteit.html> (août 2011)

amende au lieu de l'emprisonnement, et la criminalisation de l'aide aux sans-papiers sera aussi abrogée pour les points positifs.

Par ailleurs, il y aura renvoi immédiat des demandeurs d'asile refusés en première instance sans attendre la procédure de recours s'il n'y a aucun changement sur le fond⁴⁷, et le financement du renvoi sera assuré par les personnes expulsées, leur employeur ou leur famille⁴⁸. Enfin, les demandeurs d'asile ne pourront plus choisir où ils veulent attendre le jugement, un lieu de séjour leur sera imposé, même si cela les éloigne de leur famille ou amis. Cette dernière mesure est une réponse au Conseil d'État qui a jugé que les demandeurs d'asile ne pouvaient pas être ni mis à la rue, ni séparés de leur famille, décision dont le ministre a fait appel⁴⁹.

Ce projet a déjà suscité de nombreux débats, d'autant plus que Leers a été confronté à la question du renvoi dans leur «pays d'origine» de jeunes majeurs ayant grandi aux Pays-Bas. L'histoire de la jeune Sahar, jeune afghane néerlandisée et menacée de renvoi, a ému l'opinion publique⁵⁰, après quoi le ministre a jugé que le degré d'occidentalisation des jeunes filles jouerait désormais en faveur d'un droit de séjour⁵¹. Ce nouveau critère, mis en place pour ménager la chèvre (Wilders qui veut un renvoi systématique des populations de culture musulmane dès que l'occasion est offerte) et le chou (une opinion publique choquée), a été la cible de critique, l'occidentalisation n'étant pas un critère ni juridique, ni objectif⁵².

3. Evaluation par les ONG :

Demandeurs d'asile

Le problème des demandeurs d'asile est désormais politique, une partie de la majorité s'opposant à la dureté prônée par le PVV de Geerst Wilders sur la question des enfants de sans-papiers. Nous avons assisté cette année à des échanges très émotionnels entre les amis et la famille de jeunes gens néerlandisés sommés de quitter le territoire national à leur majorité et les

⁴⁶ Nu 'Voor illegaal geen cel maar boete' <http://www.nu.nl/politiek/2535620/voor-illegaal-geen-cel-maar-boete.html> (août 2011)

⁴⁷ Nu 'Leers wil asielzoekers sneller terugsturen' <http://www.nu.nl/politiek/2420798/leers-wil-asielzoekers-sneller-terugsturen.html> (août 2011)

⁴⁸ Nu 'Illegaal moet uitzet zelf betalen' <http://www.nu.nl/politiek/2553867/illegaal-moet-uitzet-zelf-betalen.html> (août 2011)

⁴⁹ Nu «Leers in cassatie in zaal afgewezen gezinnen' <http://www.nu.nl/politiek/2425356/leers-in-cassatie-in-zaak-afgewezen-gezinnen.html> (août 2011)

⁵⁰ De Volkskrant 'Afghaans meishne Saha mag blijven' <http://www.volkskrant.nl/vk/nl/2686/Binnenland/article/detail/1872390/2011/04/08/Afghaans-meisje-Saha-mag-blijven.dhtml> (août 2011)

⁵¹ <http://www.rijksoverheid.nl/nieuws/2011/04/08/leers-verwestering-wordt-onderdeel-van-afweging-voor-terugkeer-afghaanse-meisjes.html> (août 2011)

⁵² De Volkskrant 'Oppositie: regels Afghaanse meisje te vaag en willekeurig' <http://www.volkskrant.nl/vk/nl/2664/Nieuws/article/detail/1881480/2011/04/27/Oppositie-regels-Afghaanse-meisjes-te-vaag-en-willekeurig.dhtml> (août 2011)

députés du VVD et du PPV qui pensent qu'il ne peut y avoir d'exceptions. Cette question semble aussi profondément diviser l'opinion publique néerlandaise.

Procès Wilders

Un des développements de cette année sur la question des discriminations est bien sûr le procès intenté par plusieurs organisations (antiracistes, organisations turques, marocaines et antillaises essentiellement) et personnages publics contre Geert Wilders pour incitation à la haine raciale et discrimination. Ce procès était basé sur plusieurs articles et entretiens donnés à la presse par l'unique membre du PVV⁵³.

Le premier procès a été ajourné après que l'avocat de Geert Wilders se plaigne de la partialité de la cour, Wilders se posant en victime d'un procès politique. Lors du deuxième procès il a été conclu que le premier juge n'était pas biaisé, et que Geert Wilders avait bien prononcé des paroles blessantes n'était pas coupable.

Les réactions à ce procès à nombreux rebondissements ont été nombreuses, et largement commentées dans la presse nationale et internationale. Si certains ont pu célébrer la liberté d'expression, d'autres ont regretté qu'il y ait deux poids et deux mesures selon que l'on est antisémite ou islamophobe.

En cela, la tactique de Geert Wilders de déplacer le débat de la question religieuse à la question idéologique est payante. La question qui reste non résolue est celle de la réelle neutralité de la loi: Geert Wilders aurait-il été acquitté s'il s'était attaqué à une autre minorité que les musulmans?

La question de l'opportunité d'un procès a été beaucoup débattu au sein des ONG néerlandaises de lutte contre le racisme: ne rien faire vaut accord tacite, aller au procès fait de Wilders une victime (rôle qu'il a très vite endossé), quel que soit le résultat du jugement. Eût-il été jugé coupable, il aurait été perçu comme une victime de l'intelligentsia de gauche qu'il affirme combattre. Déclaré «responsable mais pas coupable», il a promis de continuer à être insultant envers les musulmans.

4. La communauté noire

Comme 2011 est l'année des personnes d'origine africaine, il nous semble opportun de revenir sur la question des Noirs des Pays-Bas. Tout d'abord, comme nous l'avons indiqué en introduction, l'absence d'un quelconque représentant du gouvernement néerlandais aux cérémonies de célébration de l'abolition de l'esclavage cette année a été vécue comme une énorme marque de mépris par les populations concernées. La grande majorité des Noirs des Pays-Bas sont descendant d'esclaves déportés au Suriname et dans les Antilles néerlandaises, et le sujet est encore très sensible, et à raison.

⁵³ La page de Wikipedia en anglais: http://en.wikipedia.org/wiki/Trial_of_Geert_Wilders (août 2011)

La situation est d'autant plus complexe que la situation historique, culturelle et institutionnelle des territoires d'origine est compliquée: certaines îles antillaises sont de facto autonomes, d'autres viennent de redevenir des communes néerlandaises, et le Suriname est indépendant depuis 1975.

L'indépendance du Suriname, même si elle a été chaotique et que des événements terribles ont eu lieu par la suite, a permis aux Surinamiens de retrouver une partie de leur fierté et de se concevoir comme une nation multi-ethnique et multilingue, ce qui a beaucoup aidé à panser les plaies de l'esclavage et du colonialisme. À l'inverse, la relation compliquée entre les différentes îles antillaises et La Haye a généré beaucoup de frustration et de ressentiment. Le communalisation de certaines îles est pour l'instant très mal gérée et ne fait que raviver les souffrances du passé.

Il faut cependant rappeler que les communautés surinamiennes et antillaises des Pays-Bas ont la chance d'avoir des élites de mieux en mieux formées et largement investies dans de nombreux domaines, avec de nombreux personnages publics ayant des positions enviables, en particulier dans les médias et en politique.

Par ailleurs, l'autre communauté noire notable est celle des Ghanéens, les relations particulières entre le Ghana et les Pays-Bas remontant à plusieurs siècles. Le degré d'organisation et la faculté des Ghanéens à trouver une place dans les médias, dans le monde économique ou en politique est impressionnant.

Si les populations noires néerlandaises souffrent de racisme et de discriminations, et si une partie d'entre elles sont toujours touchées par la pauvreté et la précarité, l'intégration d'une élite politique, culturelle et économique et d'une nouvelle classe moyenne néerlandaise noire est tout bonnement impressionnante. Connaissant leur degré de politisation et leur sensibilité à la question des discriminations, les Noirs des Pays-Bas risquent de devenir une sacrée épine dans le pied de l'extrême-droite néerlandaise.

Stichting buitenlandse partner

La «Fondation partenaire étranger» a été fondée pour soutenir les couples binationaux confrontés aux discriminations liés à la nationalité. Organisée autour d'un forum internet relativement simple (du même genre que celui qui a fait le succès de [marokko.nl](http://forums.marokko.nl)⁵⁴) appelé Genzeloze liefde⁵⁵, l'amour sans frontière. Ce groupe de travail sert de point de connaissance et d'aide aux couples binationaux, mais aussi de boîte à idées et lobby auprès des politiques. C'est un bon exemple d'organisation relativement décentralisée, organisée autour d'un forum sur internet, qui est aussi capable de mobiliser des personnes de tous horizons dans tout le pays.

⁵⁴ Voir <http://forums.marokko.nl/> (août 2011)

⁵⁵ <http://www.grenzenlozeliefde.nl> (août 2011)

La CGB

La Commissie Gelijke Behandeling (Commission pour l'égalité des chances, CGB) est un élément clé de la lutte contre les discriminations aux Pays-Bas depuis presque vingt ans. Dotée d'un budget d'un peu plus de 5 millions d'euros (sous forme de subvention de l'État), elle peut être saisie par les citoyens ou se saisir elle-même. Ses conclusions n'ont pas force de jugement, mais sont en général suivies par les parties concernées et les juge (sauf dans les cas que nous avons abordé plus haut). La CGB s'efforce d'être aussi neutre que possible, mais est néanmoins l'objet d'attaques de la part des libéraux du VVD et du PVV de Geert Wilders, qui la juge «politiquement orientée» puisqu'elle a défendu dans certains cas le port du voile. Parlant du lycée qui a interdit le foulard malgré les conclusions de la CGB, Wilders a évoqué «une école qui a courageusement résisté aux coups de bélier de l'islam, aussi connu comme l'égalité de traitement». Il faut rappeler que la CGB ne fait qu'apporter un avis d'expert sur les situations qui lui sont exposées au vu du système juridique néerlandais. Comme ces deux partis voudraient abroger l'article premier de la constitution néerlandaise, qui stipule que tous doivent être traités de la même façon et que toute discrimination est interdite, on imagine bien que l'existence même d'une organisation neutre justifiée par cet article premier leur pose problème.

XIII. Migration et Intégration

Augmentation des flux migratoires

La question de l'intégration a été très présente cette année en politique et dans les médias, mais n'a pas représenté de changement majeurs, ni légalement, ni dans la nature des discussions. Le nombre de personnes cherchant à s'établir aux Pays-Bas a beaucoup augmenté par rapport aux années précédentes, mais la migration en provenance des pays de culture arabo-musulmane est encore, *de facto*, largement découragée, et reste donc faible.

L'accord de gouvernement prévoit que les PVV de Geert Wilders acceptent des économies de 18 milliards d'euro, en échange de quoi le gouvernement s'engage à réduire l'immigration. Dans les faits, d'après le Centraal Bureau voor de Statistiek, le flux de migrants jugés indésirables par l'extrême-droite est devenu très faible: 651 Marocains et 1.136 Turcs ont immigré cette année, alors que 412 Marocains ont justement quitté les Pays-Bas.

Par contre, le flux de migrants général a beaucoup augmenté et est à son niveau le plus élevé depuis dix ans, probablement à cause de la crise économique qui a moins touché le pays que d'autres⁵⁶: environ 57.000 personnes se sont installées aux Pays-Bas cette année, en particulier des Polonais (plus de 6.000), suivis d'Allemands, de Britanniques et d'Espagnols. En dehors de l'Union européenne, les Chinois (2.622) et les habitants de l'ancienne URSS (2.252) sont les plus nombreux.

Réveil de la presse

On notera que la presse néerlandaise se montre beaucoup plus critique, chiffres à l'appui, envers les affirmations de la droite et de l'extrême droite sur le «tsunami migratoire» dont seraient victimes les Pays-Bas. Les journaux traditionnellement du centre ou de gauche, chrétiens ou laïques, comme le *NRC Handelsblad*, le *Volkskrant* ou *Trouw* n'hésitent plus à démonter les faits. Mieux, un gratuit de qualité comme *De Pers* (disponible sur internet et physiquement dans les rues piétonnes et dans les transports en commun) s'illustre pas la déconstruction régulière des mythes créés par l'extrême droite et qui étaient jusque-là repris par les médias.

⁵⁶ NRC 'Immigratie Nederland bereikt hoogste punt in tien jaar'
<http://www.nrc.nl/nieuws/2011/11/05/immigratie-nederland-bereikt-hoogste-punt-in-tien-jaar-tijd/>

Les jeunes filles occidentalisées

Le premier sujet qui a jeté un éclairage cru sur la question de l'intégration a été celui des jeunes filles Afghanes ayant grandi aux Pays-Bas, parfaitement néerlandisées, et qui risqueraient leur vie à cause de leur «occidentalisation» si elles étaient renvoyées dans leur pays d'origine. Le cas d'une jeune fille de 14 ans dont la famille avait été enjointe de rentrer en Afghanistan a beaucoup ému l'opinion. Le ministre responsable, Gert Leers (CDA), sous la pression du PVV de Geert Wilders, avait d'abord assuré qu'ils soient renvoyés⁵⁷, malgré un jugement négatif du Conseil d'État, mais a fini par promettre⁵⁸ que les jeunes filles «occidentalisée» pourraient finalement rester. Le flou entourant le concept d'occidentalisation a mis en exergue le manque de vision du gouvernement sur la question de l'intégration.

Intégration: l'affaire Mauro

Le deuxième sujet qui a passionné les Néerlandais en 2011 est l'affaire du jeune Mauro, né en Angola et accueilli par un couple de Néerlandais du Limbourg quand il avait neuf ans. Désormais majeur, le jeune Mauro, totalement néerlandisé, s'est vu demander de quitter le territoire national. Le gouvernement, à la demande de Geert Wilders, a rappelé que la loi était ainsi faite, ce qui a ému beaucoup de Néerlandais et a causé beaucoup d'angoisse aux migrants: même totalement néerlandisé (voire limbourgeoisé), personne n'était à l'abri d'une reconduite à la frontière.

Le renvoi de Mauro est devenu une question de principe pour Geert Wilders alors que le parti chrétiens-démocrate (CDA) était au bord de l'explosion. Au moment où nous écrivons ces lignes, le compromis trouvé pour sauver le gouvernement est que Mauro peut demander un visa pour faire ses études aux Pays-Bas et qu'il ne serait pas expulsé d'ici là.

Comme le note Han van der Horst dans *Joop*⁵⁹, «La dissonance cognitive est visible dans les réactions des supporters de Wilders et de Leers [le ministre de l'intégration, CDA]. Ils ont vu ce garçon à la télévision. Il a une tête d'Africain mais mentalement et culturellement il est encore plus Limbourgeois que le grand Geert ou le brave Leers mis ensemble [tous les deux sont Limbourgeois et revendiquent régulièrement cet héritage]. Le village entier l'aime et veut qu'il

⁵⁷ De Volkskrant 'Afghaanse meisje Sahar mag blijven'
<http://www.volkskrant.nl/vk/nl/2686/Binnenland/article/detail/1872390/2011/04/08/Afghaans-meisje-Sahar-mag-blijven.dhtml> (avril 2011)

⁵⁸ Gouvernement néerlandais: 'Leers verwestering wordt onderdeel van afweging voor terugkeer Afghaanse meisjes' <http://www.rijksoverheid.nl/nieuws/2011/04/08/leers-verwestering-wordt-onderdeel-van-afweging-voor-terugkeer-afghaanse-meisjes.html> (septembre 2011)

⁵⁹ Han van der Horst 'Affaire Mauro leert rechts heeft een geweten' in *Joop*
http://www.joop.nl/opinies/detail/artikel/affaire_mauro_leert_rechts_heeft_een_geweten/

reste dans la communauté. Mauro est l'exemple type de l'intégration qu'exige bruyamment la droite de la part des migrants. C'est gênant de renvoyer justement un telle personne par avion en Angola. On voit que ce n'est pas moral. On voit que c'est cruel. »

Cette affaire est intéressante car ce qu'on pensait encore être une question résolue (un consensus sur la gestion «dure» de l'immigration) s'est révélé bien plus complexe. La droite néerlandaise a montré qu'elle avait mauvaise conscience et se trouvait prisonnière des demandes de Geert Wilders, on a vu que l'opinion était beaucoup moins claire sur la question qu'on le pensait, et elle a remis la question de l'intégration sur le tapis. Dans cette discussion est apparu un sujet qui avait été ignoré jusque-là: le degré de néerlandisation de la nouvelle génération issue de l'immigration, et leur lien de plus en plus distant avec leur pays d'origine.

Radar

L'association Radar, implantée dans le Sud du pays, a pour but de collecter les informations relatives aux discriminations et à offrir des services de conseil aux communes et aux organisations afin de mieux lutter contre les discriminations. Malgré une baisse des budgets qui lui sont alloués, Radar publie un rapport⁶⁰ qui vient compléter celui du Meldpunt de Magenta (qui opère au niveau national), et qui permet de mesurer l'évolution des pratiques discriminatoires. Surtout, en ces temps d'intolérance généralisée, elle explique de façon simple, sur internet⁶¹, les différentes discriminations et la façon dont la loi les interdit.

⁶⁰ Voir pour les chiffres de 2010 http://www.radar.nl/sites/radar/files/20110601095102_1_Kerncijfers-LBA-2010.pdf (août 2011)

⁶¹ <http://www.radar.nl/read/regelgeving> (août 2011)

XIV. Recommandations nationales

Emploi

— Il faut une vraie politique de lutte contre les discriminations à l'emploi (à l'embauche et à la promotion), mis en forme avec les employeurs, les représentants du personnel, les syndicats et la société civile

— Il faut que la discrimination à l'emploi ne se fasse plus dans l'impunité, que les employeurs qui discriminent soient touchés au portefeuille et soumis à l'opprobre public

— Le fait que l'intégration soit de la seule responsabilité des migrants mène à l'exclusion de la société et du marché de l'emploi, il faut que la responsabilité en soit partagée par la société, les employeurs et les migrants

Logement

— La partition sociale et ethnique des villes doit être combattue

Education

— Il faut qu'un travail soit fait avec le corps enseignant et les familles afin que les orientations correspondent aux capacités et ambitions des élèves, et non à leur profil social et ethnique. C'est un travail de longue haleine qui a déjà été amorcé mais qui mérite un plus large soutien du gouvernement et de la société

Accès aux biens et aux services

— L'accès restreint aux cafés et boîtes de nuit pour les jeunes allochtones ne doit plus seulement faire l'objet d'un rapport, mais de lourdes condamnations. L'impunité est encore totale pour les gérants.

Médias

— La diversité philosophique, religieuse, ethnique et politique des médias publics néerlandais est un atout pour la démocratie. Le gouvernement serait bien inspiré de veiller au maintien de cette diversité.

— Jusqu'à maintenant le gouvernement néerlandais a favorisé un accès neutre à internet. Il faut qu'il continue sur cette lancée et ne se laisse pas distraire par les sirènes des industriels: la diversité qu'on y trouve est indispensable à la démocratie et à l'émancipation de tous, minorités comprises.

Général

Anti-racisme et anti-discrimination

— Les propos insultants de certains élus envers des groupes ethniques ou religieux sont inacceptables. Si la discussion démocratique a besoin liberté de parole, elle ne saurait s'encombrer de généralisations abusives ou d'insultes

— Le racisme est odieux et est une maladie sociale intolérable, peu importe qui est visé. Il faut continuer à lutter contre l'antisémitisme dans tous les cercles de la société, en particulier auprès de certains jeunes, qu'ils soient de culture arabo-

musulmane ou d'extrême-droite. De même, il faut lutter contre l'arabophobie et l'islamophobie, même au sein de la coalition, dans certains partis politiques ou dans certaines communautés particulièrement touchées par cette maladie. La lutte contre le racisme de classe dont sont victimes les classes inférieures néerlandaises, tout à fait justifié, ne saurait légitimer d'autres formes de racismes.

Migration et intégration

— Une politique d'intégration focalisée sur la maîtrise de la langue et des valeurs collectives est une bonne chose. Cependant, le fait que sa responsabilité soit portée uniquement par les migrants n'est pas une bonne nouvelle. Tout d'abord parce qu'elle est vouée à l'échec, ensuite parce qu'elle semble exonérer le travail collectif d'intégration, essentiel à sa réussite.

— Le renvoi de demandeurs d'asiles homosexuels persécutés dans leur pays d'origine doit être absolument arrêté. Il en est de même pour certaines minorités ethniques ou religieuses et les opposants politiques.

— Le renvoi d'enfants ou jeunes adultes totalement néerlandisés dans le pays d'origine de leur parents va à l'encontre de l'idée même d'intégration. Il faut réviser les critères d'attribution de permis de séjour afin que ces «enfants des Pays-Bas» puissent enfin rester dans leur pays d'adoption.

XV. Conclusion

La situation politique néerlandaise (avec une opposition assez tranchée entre les partis de droite et d'extrême-droite au pouvoir et l'opposition de gauche et du centre) est assez délicate. La rhétorique violemment anti-gauche et anti-élites du PVV de Geert Wilders a pris en otage les autres partis de la coalition et fait de l'écologie, de la culture ou de la lutte contre les discriminations « un hobby de gauche » associé à une attitude élitiste et arrogante, aussi absurde que cela paraisse. Dans ces conditions il est très difficile, anno 2011, d'avoir un débat serein sur la diversité, les religions, les inégalités sociales, la lutte contre le racisme et les discriminations, l'intégration et les minorités ethniques ou culturelles.

Malgré ce rétropédalage gouvernemental sur la question des discriminations, de la diversité ou de l'intégration, la société néerlandaise et les nombreuses structures collectives, aussi bien au niveau local que national, dans le public comme dans le privé, travaillent à réduire les discriminations. C'est un travail de longue haleine qui, nous l'espérons, ne sera pas totalement anéanti par la lutte contre « les hobbies de gauche ».

La petite embellie économique qu'ont connue les Pays-Bas cette année n'est pas forcément destinée à durer. Si une crise économique a lieu dans les trimestres qui viennent, la question des discriminations (aussi bien à l'emploi qu'au logement ou à l'accès à un enseignement de qualité) va se poser de façon aiguë. Le fait que rien n'ait été fait sur ce terrain est source d'inquiétude, tant l'intégration des minorités et le bonheur collectif d'un pays passe aussi par un salaire décent et un statut social satisfaisant.

Références

Les noms néerlandais sont classés par ordre alphabétique sans que les particules (het, de et/ou van) ne soient prises en compte.

ACVZ <http://www.acvz.org/publicaties/Briefadvies14.pdf> (août 2011)

Amsterdam.nl <http://www.amsterdam.nl/publish/pages/317322/eindrapport-discriminatieonderzoek-defversie-140910metvoorbladkleur1.pdf> (août 2011)

Andriessen, I., Dagevos, J., Nievers, E., Boog, I., Discriminatiemonitor niet-westerse allochtonen op de arbeidsmarkt 2007 http://docs.minszw.nl/pdf/129/2007/129_2007_3_11128.pdf (septembre 2011)

Andriessen, I., et al. 'Liever Mark dan Mohammed, Onderzoek naar arbeidsmarktdiscriminatie van niet- westerse migranten via praktijktests' (2010). <http://www.scp.nl/dsresource?objectid=24186&type=org> (sept 2011)
http://www.radar.nl/sites/radar/files/20110601095102_1_Kerncijfers-LBA-2010.pdf (août 2011)

Artikel 1 <http://www.art1.nl> (août 2011)

Centraal Bureau voor de Statistiek 'Emigratie stijgt harder dan emigratie' (août 2011) <http://www.cbs.nl/nl-NL/menu/themas/dossiers/allochtonen/publicaties/artikelen/archief/2011/2011-050-pb.htm> (août 2011)

Centraal Bureau voor de Statistiek <http://statline.cbs.nl/StatWeb/> (août 2011)

Centraal Bureau voor de Statistiek <http://www.cbs.nl/nl-NL/menu/themas/dossiers/allochtonen/publicaties/artikelen/archief/2011/2011-005-pb.htm> (août 2011)

Centraal Bureau voor de Statistiek 'Steeds meer allochtone jongeren volgen hoger onderwijs' <http://www.cbs.nl/nl-NL/menu/themas/dossiers/allochtonen/publicaties/artikelen/archief/2011/2011-3422-wm.htm> (août 2011)

Discriminatie meldpunt Groningen <http://www.discriminatiemeldpuntgroningen.nl/> (août 2011)

Elsevier 'Verbod rituele slacht is overwinning beschaving' <http://www.elsevier.nl/web/Opinie/Commentaren/294522/Verbod-rituele-slacht-is-overwinning-beschaving.htm> (août 2011)

Forum <http://www.forum.nl/Actueel/Nieuws/NewsListId/4/NewsItemId/191> (août 2011)

Funx 'Meest weggepest in Nederland niet-westerse allochtonen' <http://www.funx.nl/index.php/nieuws/actualiteit/14500-meest-weggepest-in-nederland-niet-westerse-allochtonen>

Gouvernement néerlandais: 'Leers verwestering wordt onderdeel van afweging voor terugkeer Afghaanse meisjes' <http://www.rijksoverheid.nl/nieuws/2011/04/08/leers-verwestering-wordt-onderdeel-van-afweging-voor-terugkeer-afghaanse-meisjes.html> (septembre 2011)

Han van der Horst 'Affaire Mauro leert rechts heeft een geweten' in *Joop* http://www.joop.nl/opinies/detail/artikel/affaire_mauro_leert_rechts_heeft_een_ge_weten/

C. Ledoux & C. Felix 'Onderzoek: Hoe denken schoolbesturen over segregatie in het onderwijs' <http://www.forum.nl/Portals/0/Publicaties/Onderzoek-Hoe-denken-schoolbesturen-over-segregatie-in-het-onderwijs.pdf>

Maroc.nl <http://www.maroc.nl/forums/nieuws-de-dag/157057-criminaliteit-allochtone-jongere-verdient-andere-straf.html> (août 2011)

Marokko.nl <http://forums.marokko.nl/> (août 2011)

Meldpunt http://www.meldpunt.nl/uploads/upload_documents/Jaarverslag%202010.pdf (août 2011)

Minorités 'Maladies et inégalités, la révélation' <http://www.minorites.org/index.php/2-la-revue/538-maladies-et-inegalites-la-revelation.html> (août 2011)

Miramedia <http://www.miramedia.nl/> (août 2011)

Nederlands Dagblad 'Terug naar Marokko of Turkije voor een baan' 22 août 2009 <http://www.nd.nl/artikelen/2009/augustus/21/terug-naar-marokko-of-turkije-voor-een-baan> (août 2011)

Nievers, E. & Andriesen, I. 'Discriminatiemonitor niet-westerse migranten op de arbeidsmarkt 2010' SCP, Den Haag <http://www.scp.nl/dsresource?objectid=25945&type=org> (septembre 2011)

Nu 'Voor illegaal geen cel maar boete' <http://www.nu.nl/politiek/2535620/voor-illegaal-geen-cel-maar-boete.html> (août 2011)

Nu 'Leers wil asielzoekers sneller terugsturen' <http://www.nu.nl/politiek/2420798/leers-wil-asielzoekers-sneller-terugsturen.html> (août 2011)

Nu 'Illegaal moet uitzet zelf betalen' <http://www.nu.nl/politiek/2553867/illegaal-moet-uitzet-zelf-betalen.html> (août 2011)

Nu «Leers in cassatie in zaal afgewezen gezinnen' <http://www.nu.nl/politiek/2425356/leers-in-cassatie-in-zaak-afgewezen-gezinnen.html> (août 2011)

Nu 'Regelmatig discriminatie in horeca' <http://www.nu.nl/binnenland/2185012/regelmatig-discriminatie-in-horeca.html> (août 2011)

Zorgloket <http://www.zorgloketschouwen-duiveland.nl/tekst.php?id=432> (août 2011)

Nu 'Babysterfte Nederland bijna hoogst in Europa' (décembre 2008) <http://www.nu.nl/algemeen/1880856/babysterfte-nederland-bijna-hoogst-in-europa.html> (september 2011)

De Pers 'Cohen erkent fouten' <http://www.depers.nl/binnenland/576300/Cohen-erkent-fouten.html> (août 2011)

De Pers 'Helpt moslims overweegt vertrek' (29 juin 2009) <http://www.depers.nl/binnenland/318230/Helpt-moslims-overweegt-vertrek.html> (août 2011)

De Pers 'Jou moeten we hier niet, ga terug naar je eigen land' <http://www.depers.nl/binnenland/604084/Ga-terug-naar-je-eigen-land.html>

De Pers 'Wilders prijst Volendamse school' <http://www.depers.nl/binnenland/569631/Wilders-prijst-Volendamse-school.html> (août 2011)

De Pers 'School zit fout met ontslag homo' <http://www.depers.nl/binnenland/607663/School-zit-fout-met-ontslag-homo.html>

Pharos <http://www.pharos.nl>

Rijksoverheid <http://www.rijksoverheid.nl/documenten-en-publicaties/persberichten/2011/07/08/kabinet-maakt-einde-aan-gedogen-illegaliteit.html> (août 2011)

Rijksoverheid <http://www.rijksoverheid.nl/nieuws/2011/04/08/leers-verwestering-wordt-onderdeel-van-afweging-voor-terugkeer-afghaanse-meisjes.html> (août 2011)

SCP 'Factsheet Onderwijspositie'
<http://www.art1.nl/nprd/factsheets/FactsheetOnderwijspositieNPRDNov2006.pdf>
(août 2011)

Stichting Pandora
<http://www.stichtingpandora.nl/jcms/images/stories/pandora/bijlagen/Institutioneel%20racisme%20en%20epidemie%20van%20dwangopnames%20in%20psychiatrie%20en%20gevangenissen.pdf> (août 2011)

Tinbergen Institute, Unequal chances on a flexible labour market, the case of the Netherlands (2008). <http://www.tinbergen.nl/discussionpapers/08005.pdf> (août 2011)

Van der Torre, E.J. et Ferwerda, H.B. 'Preventive searching, an analysis of the process and the external effects in ten municipalities' in Politie & Wetenschap (2005)

Trouw 'Allochtone jongeren worden zwaarder gestraft'
<http://www.trouw.nl/tr/nl/4324/nieuws/article/detail/1572488/2005/10/07/Allochton-e-jongeren-words-zwaarder-gestraft.dhtml>(août 2011)

De Volkskrant 'Afghaans meisje Saha mag blijven'
<http://www.volkskrant.nl/vk/nl/2686/Binnenland/article/detail/1872390/2011/04/08/Afghaans-meisje-Sahar-mag-blijven.dhtml> (août 2011)

De Volkskrant 'Oppositie: regels Afghaanse meisje te vaag en willekeurig'
<http://www.volkskrant.nl/vk/nl/2664/Nieuws/article/detail/1881480/2011/04/27/Oppositie-regels-Afghaanse-meisjes-te-vaag-en-willekeurig.dhtml> (août 2011)
<http://ind.nl/nieuws/2011/donner-inburgeren-is-en-blijft-belangrijk.aspx?cp=110&cs=46613> (août 2011)

De Volkskrant 'Volendamse middelbare school mag hoofddoek verbieden'
<http://www.volkskrant.nl/vk/nl/5288/Onderwijs/article/detail/1870065/2011/04/04/Volendamse-middelbare-school-mag-hoofd-doek-verbieden.dhtml>

De Volkskrant 'Afghaanse meisje Sahar mag blijven'
<http://www.volkskrant.nl/vk/nl/2686/Binnenland/article/detail/1872390/2011/04/08/Afghaans-meisje-Sahar-mag-blijven.dhtml> (avril 2011)

Het Wiel
http://www.hetwiel.info/index.php?option=com_content&task=view&id=78&Itemid=2 (août 2011)

Ynet 'Geert Wilders: change Jordan's name to Palestine'
<http://www.ynetnews.com/articles/0,7340,L-3907722,00.html> (août 2011)

Annex 1: Lists des abréviations et terminologies

AMA: demandeur d'asile mineur non-accompagné (*Alleenstaande Minderjarige Asielzoeker*)

Allochtone: personne étant nées en dehors des Pays-Bas, ou dont un des parents ou grands-parents est né en dehors des Pays-Bas

Autochone: personne non-allochtone.

CBS: Bureau central des statistiques (*Centraal Bureau voor de statistiek*)

CGB: Commission du traitement égal (*Commissie Gelijke Behandeling*-

PBC: Principes commun de base

SCP: Bureau de planification socioculturelle (*Sociaal Cultureel Planbureau*)



european network against racism

ENAR Shadow Report 2010-2011